



LE GUIDE DE LA PETITE ENFANCE DU 6^e



CRÈCHES · CRÈCHES FAMILIALES
HALTES-GARDERIES · MULTI-ACCUEILS



Édito

Chers parents,

Afin de vous orienter dans vos démarches, nous vous proposons ce *Guide de la petite enfance du 6^e*. Crèche, halte-garderie, multi-accueil, assistante maternelle, ce guide va vous permettre de trouver la solution la plus adaptée aux besoins de votre enfant et à votre rythme de vie.

Nous avons à cœur avec Chantal Lambert-Burens, de soutenir les professionnels du secteur et de développer tous les modes d'accueil. L'arrondissement compte 650 places pour nos tous petits. Un chiffre qui se partage entre cinq crèches municipales, trois crèches associatives, trois multi-accueils deux haltes-garderies et une crèche familiale. Nous remercions les personnels de la Mairie de Paris qui interviennent dans les établissements municipaux ainsi que les personnels des crèches associatives.

À travers la commission d'attribution des places en crèche, nous donnons naturellement la priorité aux demandes émanant du 6^e, pour que notre arrondissement reste celui des familles.



**Chantal
LAMBERT-BURENS**
Première Adjointe au Maire
chargée de la Petite enfance



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement
Conseiller régional d'Île-de-France



650 PLACES D'ACCUEIL dans le 6^e arrondissement

CRÈCHES

Municipales et associatives

- ❶ FLEURUS - 66 places
14 rue de Fleurus • 01 42 22 38 28
- ❷ GARANCIÈRE - 72 places
21 rue Garancière • 01 40 46 44 94
- ❸ LITTRÉ - 88 places
4 rue Littré • 01 45 48 08 06
- ❹ LOBINEAU - 85 places
10 rue Lobineau • 01 46 34 50 02
- ❺ VISCONTI - 72 places
15 rue Visconti • 01 43 54 14 90
- ❻ BETHLÉEM - 31 places
14 rue Jean Bart • 01 45 48 02 96
- ❼ ESPEREM - 30 places
83 rue de Sèvres • 01 44 16 88 90
- ❽ KANGOUROU - 60 places
34 rue du Montparnasse, 07 72 93 00 14

MULTI-ACCUEILS

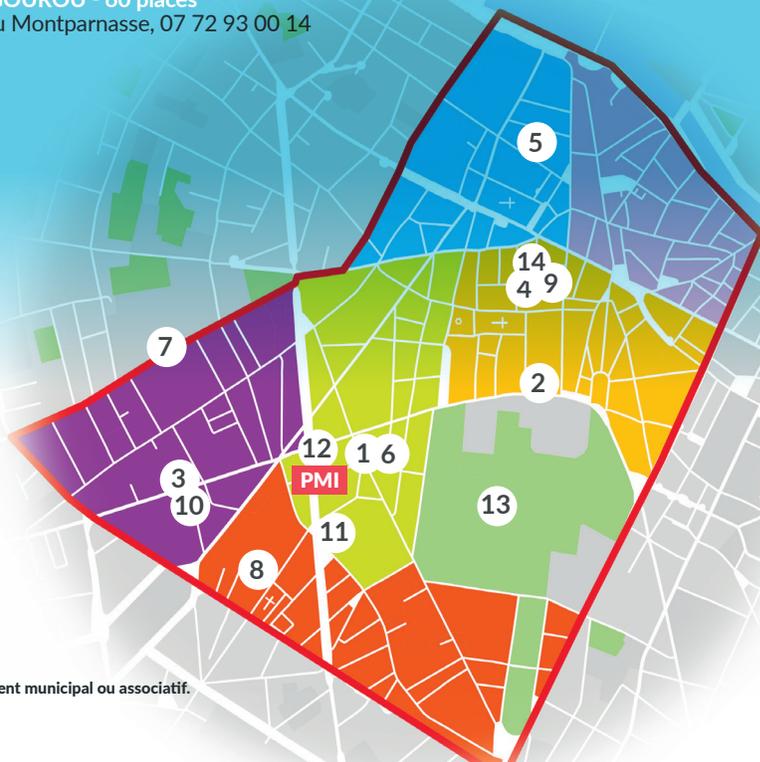
- ❹ FÉLIBIEN - 26 places
6 rue Félibien • 01 56 81 28 05
- ❿ LITTRÉ - 20 places
2 rue Littré • 01 45 48 06 77
- ⓫ LOUISE JAÿ - 40 places
17 rue Notre-Dame des Champs
01 56 81 28 05

HALTES-GARDERIES

- ⓫ RASPAIL - 20 places
85 bd Raspail, 01 53 63 02 60
- ⓬ LUXEMBOURG - 25 places
Jardin du Luxembourg • 01 45 48 02 96

CRÈCHE FAMILIALE

- ⓭ FÉLIBIEN - 15 places
6 rue Félibien • 01 56 81 28 05



MODALITÉ D'INSCRIPTION

La procédure d'admission en crèche

- Dès le 6^e mois de grossesse les parents doivent inscrire l'enfant au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 6^e.

> **Accueil du lundi au vendredi de 8h à 17h,
le jeudi de 8h30 à 19h30.**

78 rue Bonaparte - Entrée C/Rdc

01 40 46 76 30 • ddct-ma06-rif@paris.fr

- Les parents doivent ensuite confirmer auprès du RIF, la naissance de l'enfant.
- Chaque candidature est examinée lors de commissions qui réunissent des élus, le médecin de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), les services sociaux, l'ensemble des directrices d'établissement (crèche, multi-accueil, halte-garderie), la cheffe du pôle familles et petite enfance et la coordinatrice de secteur.
- Chaque cas est examiné individuellement. À l'issue de la commission, soit l'enfant est admis dans un établissement, soit il reste en liste d'attente. Les parents sont avertis par courrier. La demande peut être présentée à plusieurs commissions successives.



CONDITION D'INSCRIPTION EN CRÈCHE

- **Justificatif de domicile**
(quittance EDF)
- **Justificatifs d'emploi de chacun des deux parents**
(3 derniers bulletins de salaire ou dernier avis d'imposition sur le revenu)
- **Justificatifs d'état civil**
(livret de famille et pièce(s) d'identité)



Permanence petite enfance

Une permanence dédiée aux demandes de places en crèches a lieu tous les mercredis au 2^e étage de la Mairie du 6^e. Elle est assurée par Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire du 6^e chargée de la petite enfance.

Cette permanence se tient de 10h à 12h, uniquement sur rendez-vous au 01 40 46 75 00



Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 6^e

Votre interlocuteur auprès duquel vous effectuez l'ensemble de vos démarches (inscription, mise à jour, confirmation de naissance).

Les agents du service sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et dans le choix de la structure la plus adéquate pour votre enfant et votre organisation familiale.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La PMI : un accompagnement médical, préventif et personnalisé, des familles et des enfants

La **Protection maternelle et infantile** propose gratuitement aux femmes enceintes et aux parents d'enfants de 0 à 6 ans des conseils et des consultations de puériculture, des consultations médicales de

prévention et de dépistage et des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Les professionnels de PMI sont à votre disposition pour vous accompagner avant et après la naissance de l'enfant sur toutes les questions relatives au bon développement de l'enfant et aux prises en charge nécessaires. Par ailleurs, la puéricultrice de votre secteur peut vous proposer, dès la sortie de la maternité, des rencontres à domicile, afin de vous soutenir et de vous aider dans les soins quotidiens de l'enfant.

Veillez prendre rendez-vous en appelant le **01 53 63 40 85** et munissez-vous du carnet de santé de votre enfant ainsi que de votre carte vitale.

Centre de PMI Raspail - 85 bd Raspail
cpmi-raspail@paris.fr **PMI**

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (fermée le jeudi matin).

Les différents MODES DE GARDE

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Les crèches municipales reçoivent des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans, 5 journées par semaine entre 7h30 et 18h30 (max. 10h/j). Ces espaces ludiques gérés par des professionnels proposent des activités d'éveil, de construction ou encore de psychomotricité.

LES CRÈCHES ASSOCIATIVES

Les crèches associatives sont des établissements d'accueil collectif (à temps plein) leur fonctionnement est également assuré par des puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, infirmières, auxiliaires de puériculture. Ces crèches sont subventionnées par la Ville de Paris et la CAF. Elles sont agréées et contrôlées par la PMI, l'amplitude des horaires peut-être important.

LES CRÈCHES FAMILIALES MUNICIPALES

Comme les crèches collectives, les crèches familiales reçoivent des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans, à temps plein (de 7h30 à 18h30 - max. 10h/j) et au domicile d'assistantes maternelles employées par la Mairie de Paris. Elles permettent de concilier à la fois une relation personnalisée avec l'assistante maternelle et une socialisation progressive avec d'autres enfants grâce à des temps d'ateliers collectifs proposés dans les locaux de la crèche.

LES HALTES GARDERIES

Elles accueillent les tous petits âgés de 2 mois et demi à 3 ans en ½ journée. Elles peuvent être gérées par la Ville de Paris ou par une association. L'amplitude horaire est 8h30-12h30 et 13h30-17h30. La demande d'inscription se fait soit en Mairie, soit directement auprès du ou de la responsable d'établissement.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles assurent à leur domicile l'accueil d'enfants à partir de 2 mois et demi. Elles ne sont pas salariées d'une crèche familiale. En tant qu'employeur vous gérez leur recrutement et la relation de travail (formalités et déclarations). Elles sont évaluées et accompagnées par un service d'agrément, le SAMF, composé de médecins, de psychologues, d'éducateurs de jeunes enfants et d'assistantes sociales.

LES TARIFS

Les tarifs sont calculés selon les revenus des parents et la composition familiale du foyer.

RETROUVEZ LA SIMULATION
ET PLUS D'INFORMATIONS
SUR : mairie06.paris.fr
RUBRIQUE PETITE ENFANCE

